



Traité Nedarim

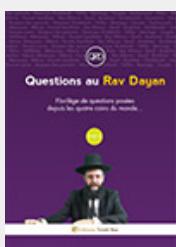
Michna 11 - Chapitre 11

יא, יא קונים שאיני נהנית לאבא ולאביך, אם עושה אני על פיר,
שאיני נהנית לך, אם עושה אני על פי אבא ועל פי אביך--הרי זה
יפר.

Si la femme dit : « je m'interdis toute jouissance de mon père et du tien, si je travaille sur ton ordre », ou « je fais vœu de ne pas te profiter, si je dois travailler pour mon père ou pour le tien », le mari peut annuler ce vœu.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions